

DECISION PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE N°2023-030  
MANIFESTE DE SOUTIEN AUX HOMMES ET FEMMES SERVANT NOS ARMEES

**Le directeur général du Centre national d'enseignement à distance**

Vu les articles R 426-1 et suivants du Code de l'éducation relatifs au Centre national d'enseignement à distance et en particulier l'article R 426-10 ;  
Vu le décret du 23 mars 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Noël Tronc, directeur général du Centre national d'enseignement à distance ;  
Vu la décision DG n°2023-06 portant nomination de Monsieur Lionel Madec, Directeur du développement commercial et marketing, en tant que Référent enseignement de défense et de sécurité ;  
Vu le Manifeste de soutien aux Hommes et aux Femmes servant nos Armées signé par Monsieur Jean-Noël Tronc, directeur général du CNED et de Monsieur Hervé Pierre, général de brigade, commandant de la 5ème Brigade d'Infanterie de Marine et délégué militaire départemental de la Vienne, en date du 19 septembre 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Jérôme Irollo, directeur de l'unité opérationnelle CNED Sup-concours, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned le Manifeste de soutien aux Hommes et aux Femmes servant les Armées.

**ARTICLE 2 :** Délégation est donnée à Monsieur Christophe Dussaud, directeur de l'unité opérationnelle CNED Pro, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned le Manifeste de soutien aux Hommes et aux Femmes servant les Armées.

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée à Monsieur Laurent Lépiné, directeur de l'unité opérationnelle CNED Ecole, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned le Manifeste de soutien aux Hommes et aux Femmes servant les Armées.

**ARTICLE 4 :** Délégation est donnée à Madame Frédérique Doutressoulle, directrice de l'unité opérationnelle CNED Collège, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned le Manifeste de soutien aux Hommes et aux Femmes servant les Armées.

**ARTICLE 5 :** Délégation est donnée à Madame Andréa Poterie, directrice de l'unité opérationnelle CNED Lycée, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned le Manifeste de soutien aux Hommes et aux Femmes servant les Armées.

**ARTICLE 6 :** Délégation est donnée à Madame Delphine Laborde-Laulhé, directrice de l'unité opérationnelle CNED Langues, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned le Manifeste de soutien aux Hommes et aux Femmes servant les Armées.

**ARTICLE 7 :** Le secrétaire général et le référent enseignement de défense et de sécurité sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée sur l'intranet du Cned et le site cned.fr.

Fait à Futuroscope Chasseneuil le 25 OCT. 2023

Jean-Noël Tronc

